

Révision n° 2 du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale

Réunion publique

Date et lieu : Le 12 décembre 2024 à Saint-Lunaire

Participants : 25 à 30

Accueil : M. Michel PENHOUE, maire de Saint-Lunaire

Introduction : M. Pierre-Yves MAHIEU, Président de la Coopération Pays de Saint-Malo

Présentation : M. Bertrand DOUHET, Directeur de la Coopération Pays de Saint-Malo
Cf. support de présentation ci-joint

Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
Volet maritime	Pourquoi n'avez-vous pas évoqué ce thème ? Le SCoT semble ne pas en parler.	Depuis les ordonnances de modernisation des SCoT issues de la loi ELAN, les « volets mer » autrefois traités dans les Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) sont de la compétence des SCoT. Il s'agit d'un volet a priori facultatif. Malgré l'importance bien comprise de ce thème pour le SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo, la temporalité de la procédure de révision, liée à l'obligation pour le SCoT d'intégrer les objectifs de la loi Climat, n'a pas permis de disposer du résultat des études nécessaires pour un volet maritime, à conduire sur plusieurs années. Ces études vont s'engager, elles seront prises en compte dans une prochaine révision.
Inter-territoires	Interrelations avec Dinan, Rennes... comment est travaillée cette relation InterSCoT ?	Les SCoT voisins sont Personnes Publiques Associées (PPA) à la révision de notre SCoT. À ce titre, on a des relations régulières avec nos voisins notamment lors des réunions auxquelles ils sont invités, mais aussi dans le cadre de l'InterSCoT 35. Cela permet d'éviter les concurrences. Il existe par ailleurs un travail commun,



Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
		spécifique, sur la baie du Mont St-Michel.
Habitat	Inquiétude sur les conséquences du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), utile, qui va renchérir l'habitat et exclure encore plus une grande partie de la population.	Le problème du logement se traite avant tout au niveau de la Communauté de communes, avec le Plan Local de l'Habitat). Et les besoins en logement vont structurellement diminuer en lien avec l'évolution de la population française (dont la croissance est déjà très ralentie et qui va diminuer à partir de 2045). La population n'est plus la même. On ne construit pas le même logement pour une famille avec 3 enfants que pour une personne seule. Et les petits ménages (1 ou 2 personnes) sont de plus en plus nombreux. Il est nécessaire de tenir compte des évolutions sociétales. C'est plus une typologie de logements qui manque (les petits logements), en lien avec la baisse de la taille des ménages et le vieillissement de la population. L'ambition du SCoT est de développer les possibilités de parcours résidentiel en offrant des typologies variées. Par ailleurs, sur la question de la densité demandée par le SCoT, il faut garder à l'esprit que dans les bourgs traditionnels, construits il y a longtemps, on atteint souvent 40 logts/ha.
Économie d'espace	Les ZAN ne va-t-il pas conduire à artificialiser complètement certaines zones avec le risque que les événements de Valence ont mis en relief ?	Le ZAN c'est la lutte contre l'artificialisation des sols. Le ZAN vise notamment à éviter ce qui s'est passé à Valence où l'urbanisation des anciennes plaines de vergers au sud de la ville a entraîné une imperméabilisation trop importante.
Mobilité Mobilité	Les enjeux sont considérables. Il faut essayer d'accroître fortement les transports collectifs.	Les nouvelles générations ont moins envie de voiture, ils ont proportionnellement moins le permis de conduire. Plus on favorise l'accès à la voiture, plus il y a de voitures. Les personnes très âgées, dont le nombre va considérablement augmenter, cherchent à se passer de la voiture : elles souhaitent pouvoir aller à pied à des services proches.



Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
	Le barrage sur la Rance est un point noir. Ne faudrait-il pas créer un nouveau pont ou un nouveau tunnel ? Pour faciliter la traversée de la Rance par les vélos.	Le franchissement de la Rance est effectivement un problème.
	Manque d'ambition du SCoT qui se traduit dans les verbes utilisés : étudier, améliorer, renforcer...	Étudier, c'est la volonté d'apporter une solution. Le SCoT n'est pas autorité compétente pour développer des mobilités, il ne peut pas lever de financements, ce sont les autorités organisatrices qui vont gérer le transport public.
Organisation du territoire	Le système à base communale est-il encore viable au regard des enjeux qui se font jour ? C'est une mauvaise organisation qui ralentit les solutions. Il faudrait une restructuration du paysage administratif. Pourquoi pas une seule interco entre la Communauté de communes Côte d'Émeraude (CCCE) et Saint-Malo Agglomération ? Des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) partout ?	Le PLUi est obligatoire... mais on laisse le choix aux maires. Le sujet est encore en débat au sein de certains des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du pays.
Économie	Laval est une ville devenue très dynamique. Ne serait-ce pas une bonne idée de créer ici un pôle de recherche en Intelligence Artificielle ?	

Pièces jointes : Support de présentation